République Française
Département MORBIHAN
Commune de LA GREE SAINT LAURENT

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 056-215600685-20260908-00402026-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 septembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	11

Vote
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre à dix-neuf heures trente, dans le respect des distanciations sociales dû au Covid 19 le Conseil Municipal de la Commune de LA GREE SAINT LAURENT s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Madame Martine GOUEDO, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le premier septembre deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le premier septembre deux mille vingt-six.

Présents : Mme Martine GOUÉDO, Mme Annabelle COLLOT, M. Alain ABADIE, Mme Solange GLEHELLO, M. Frédéric MARAY, Mme Marine LE MOELLE, Mme Nadia CLOLUS, M. Yves-Noël DELISLE.

Absents excusés :

M. Luc LE BLANC ayant donné pouvoir à M. Alain ABADIE,

M. Quentin PETON ayant donné pouvoir à Mme Martine GOUÉDO,

Mme Sylvie CAMPOS ayant donné pouvoir à Mme Annabelle COLLOT,

A été nommée secrétaire de séance : Solange GLEHELLO.

0040-2026 – VALIDATION DE REMPLACEMENT D'UN MOTEUR DE VOLÉE SUR UNE CLOCHE DE L'ÉGLISE

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider le remplacement d'un moteur de volée sur une cloche de l'église.
Ce montant est évalué selon devis n°DF1913 établi par ART CAMP'Patrimoine en date du 17 juillet 2026 pour un montant de 1.736,00 € HT, soit un montant de 2.083,20 € TTC.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider le contrat de maintenance de l'installation des cloches.
Le montant de ce contrat de maintenance est évalué selon devis n°DF1914 établi par ART CAMP'Patrimoine en date du 17 juillet 2026 pour un montant de 220,00 € HT, soit un montant de 264,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal :
- **De se prononcer** sur cette validation de remplacement et de contrat de maintenance d'un moteur de volée.
Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Approuvent** à l'unanimité cette validation de remplacement et de contrat de maintenance d'un moteur de volée.
- **Autorisent** Mme le Maire à signer l'ensemble des documents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 21 septembre 2026
Madame Le Maire
Martine GOUÉDO

